

## Virement de crédits n°6 du Budget principal 2024

Le Maire de la Ville de SARREGUEMINES,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de la Ville de SARREGUEMINES pour l'exercice 2024 voté en séance du Conseil Municipal du 25 mars 2024,

Considérant que lors du vote du budget primitif, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre pour les budgets soumis à l'instruction M57, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant les ajustements de crédits nécessaires,

### DECIDE

De procéder aux virements de crédits suivants :

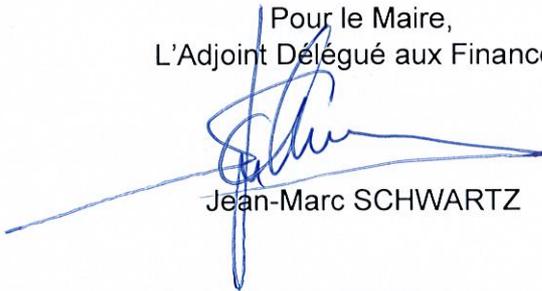
Chapitre	Fonction	Nature	Antenne	Montant du virement	Date du virement Helios
21	020	21311		- 2 533,23 €	
23	020	2315	2315GTC	+ 1 320,23 €	
23	551	2315	2315GTC	+ 1 213,- €	
23	321	2315	2315GYMP2	- 11 561,40 €	
21	028	21848		+ 11 561,40 €	
23	321	2315	2315GYMP2	- 777,- €	
21	845	2152		+ 777,- €	

A ce jour, le montant cumulé des virements de crédits des dépenses réelles de la section de fonctionnement représente 1,44 %.

SARREGUEMINES, le

03 Juin 2024

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué aux Finances



Jean-Marc SCHWARTZ